



Accueil des nouveaux habitants

Formulaire d'inscription

La Ville de Mont-Saint-Aignan propose aux nouveaux habitants fraîchement installés un **accueil officiel en deux temps** :

- **Une rencontre individualisée** : deux samedis par an, les nouveaux arrivants ont la possibilité d'être reçus par Françoise Chassagne, adjointe au maire chargée de la proximité, et par un élu du Cercle de la proximité, leur référent de quartier. Ils peuvent participer à une visite de la Ville en car à cette occasion ;
- **Une réception conviviale** : courant octobre, le Maire et les élus invitent les habitants installés au cours de l'année à se rencontrer. C'est l'occasion de découvrir la collectivité et ses projets pour les années à venir.

Pour plus de renseignements : <https://www.montsaintaignan.fr/je-suis-nouvel-habitant>

COORDONNÉES :

* : champs obligatoires

Nom * :

Prénom * :

Adresse * :

Téléphone * :

Email :

Date d'arrivée dans la commune * :

RENCONTRE INDIVIDUALISÉE EN MAIRIE : SAMEDI 24 JUIN 2023

Au programme : accueil café à 10h en mairie, puis, visite de la ville en car de 11h à 12h.

Merci de retourner ce formulaire avant le 2 juin prochain.

Je m'inscris :

- À l'ensemble de la matinée avec la visite en car.
- Uniquement à la rencontre.

Indiquez le nombre de participants (enfants, adultes) :

(Vous recevrez la confirmation par email ou par téléphone).

RÉCEPTION CONVIVIALE EN MAIRIE : JEUDI 19 OCTOBRE 2023 à 18h30

Merci de retourner ce formulaire avant le 29 septembre prochain.

Je souhaite recevoir une invitation à la soirée d'accueil des nouveaux habitants (salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville) :

- Oui
- Non

(Vous recevrez une invitation par courrier ou par email).

Pour confirmer votre inscription, il convient de retourner le formulaire en respectant les dates indiquées ci-dessus : vous pouvez déposer le document complété à l'accueil de la mairie ou l'envoyer par courrier (Hôtel de ville, 59 rue Louis Pasteur 76130 Mont-Saint-Aignan) ou par email (service.communication@montsaintaignan.fr).